



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2017/044
Budget annexe de la
Restauration : Compte
Administratif 2016 et
approbation du compte de
gestion du trésorier

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017.
Le Maire



Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le budget primitif 2016 de la commune de Millau a été voté lors du conseil municipal 21 janvier 2016 par délibération n°2016/004 ;

Considérant que le compte administratif 2016 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

Considérant que le budget annexe de la restauration municipale est assujéti à TVA, à l'exception des repas servis dans les écoles publiques, l'ensemble des clients ont une facturation avec la TVA. La collectivité récupère la TVA sur ces achats par le biais des déclarations mensuelles de TVA.

Considérant qu'en 2016, les écoles privées n'ont pas renouvelé le contrat de fournitures de repas, l'évolution de la fréquentation des différents usagers de la cuisine centrale se matérialise comme suit :

Type d'usagers	Nombre de repas 2016	Nombre de repas 2015	Nombre de repas 2014	Nombre de repas 2013	Nombre de repas 2012	Nombre de repas 2011	Evolution 2015/2016	Montant des recettes		Montant moyen encaissé par repas	
								2015	2016	2015	2016
Scolaires écoles publiques	92 318	93 341	94 734	93 514	90 670	78 306	-1,10%	284 864	308 842	3,05	3,35
Repas personnel	7 346	7 547	7 398	7 305	7 360	6 338	-2,66%			0,00	0,00
CCAS	52 223	57 091	58 603	63 321	60 271	59 119	-8,53%	458 815	420 194	8,04	8,05
Calendreta	3 145	2 919	2 348	2 637	2 883	2 339	7,74%	11 939	12 863	4,09	4,09
Centres aérés municipaux	6 688	6 875	8 058	9 199	10 593	10 545	-2,72%	32 456	34 409	4,72	5,14
Goûters centres	6 577	6 757	8 074	8 992	9 878	10 073	-2,66%			0,00	0,00
MJC	1 530	1 587	1 546	1 481	1 242	1 039	-3,59%	6 622	6 272	4,17	4,10
Logis millavois	4 698	4 661	4 553	3 993	3 638	1 961	0,79%	26 052	26 361	5,59	5,61
CPIE	0	474	809	793	353	385	-100,00%	3 052	0	6,44	0
Autres écoles, protocole	19 472	21 715	15 589	10 829	8 245		-10,33%	86 315	92 282	3,97	4,74
TOTAL	193 997	202 967	201 712	202 064	195 133	170 105	-4,42%	910 115	901 223	4,48	4,65

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses alimentaires (DA)	634 564	624 694	647 997	582 651	529 002	467 390
Nombre total de repas	274 631	281 540	285 644	278 890	247 557	193 997
Coût unitaire moyen	2,31	2,22	2,27	2,09	2,14	2,41
Masse salariale	427 696	419 966	415 749	430 000	452 698	383 000
Coût unitaire pers/nbre repas	1,56	1,49	1,46	1,54	1,83	1,97
Total DA+ Pers	3,87	3,71	3,72	3,63	3,97	4,38

Considérant que les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2016 (en opérations réelles et d'ordre) s'élèvent à 1 028 451,56 euros et comprennent les dépenses alimentaires pour 467 390,14 euros, les fluides pour 40 300 euros, les remboursements de salaires pour un montant de 383 000 euros, les contenants (barquettes) et petits équipements pour la somme de 31 930 euros, les intérêts d'emprunt pour un total de 30 000 euros et enfin les amortissements de matériel pour un montant de 20 000 euros ;

Considérant que les recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2016 s'élèvent à 1 143 428,16 euros dont les recettes des divers usagers (cf. tableau ci-dessus) 308 842,08 euros pour les écoles publiques et 592 380,42 euros pour les usagers assujettis à la TVA, la subvention d'équilibre de la ville pour 225 774 euros et une subvention pour le fruit à la récré d'un montant de 8 666,67 euros ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement s'élève à 114 976,60 euros pour l'exercice 2016 ;

Considérant les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2016 (réelles et d'ordre) s'élèvent à 185 571,92 euros comprenant le remboursement du capital de la dette pour un montant de 78 416,44 euros, la reprise du déficit 2015 à hauteur de 107 155,48 euros ;

Considérant que l'encours de dette au 31 décembre 2016 s'élève à 958 644,59 euros à 100 % de taux fixe de 4,01 % ;

Considérant que le déficit d'investissement s'élève à 58 416,44 euros ;

Considérant que ces écritures en sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, sont en concordance avec celles du Trésorier ;

Considérant que ces dernières donnent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
O11	Charges à caractère général	971 691,14	966 396,12	
O23	Virement à la section d'investissement	59 000,00		
O42	Ope. De transferts entre sections	20 000,00	20 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	172,00	25,20	
66	Charges financières	51 000,00	41 981,14	
67	Charges exceptionnelles	300,00	49,10	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 102 163,14	1 028 451,56	
	RECETTES			
O13	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	863 999,00	901 222,50	
74	Dotations, subventions et participations		8 666,67	
75	Autres produits de gestion courante	225 774,00	225 777,60	
77	Produits exceptionnels	5 000,00	371,25	
66	ICNE			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 094 773,00	1 136 038,02	
OO2	Excédent reporté	7 390,14	7 390,14	
	TOTAL RECETTES	1 102 163,14	1 143 428,16	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		107 586,46	
	EXCEDENT DE CLOTURE		114 976,60	